

# SERVICE SOCIAL DES ETUDIANT·ES

## Année académique 2023-2024



04/07      21/08      31/10      01/02      26/04

Fédération Wallonie-Bruxelles  
Du 04 juillet au **31 octobre 2023**

Du 04 juillet au **31 décembre 2023**

Du 21 août 2023 au **26 avril 2024**  
Service social des étudiant·es

**Au plus tard le 31 octobre  
2023 et 01 février 2024**

De mars à **avril 2024**

Du 04 juillet 2023 au **31 juillet 2024**

Introduire une demande d'allocation d'études  
auprès de la Fédération Wallonie - Bruxelles

Numériser l'accusé de réception de la Fédération  
Wallonie-Bruxelles sur le portail monULB

Introduire une demande d'aide financière et  
réduction de minerval (taux intermédiaire) auprès  
du Service social des étudiant·es




31 octobre : date limite de paiement (50€)\*  
01 février : date limite de paiement total du minerval

Introduction d'une demande d'accès prioritaire  
(logement ULB) auprès du Service social des  
étudiant·es pour l'année académique 2024-2025

Réanalyse possible du minerval si **refus** d'octroi  
d'une allocation d'études de la Fédération Wallonie-  
Bruxelles

\* INSCRIPTIONS : Les dates de dépôt varient en fonction du type d'inscription et de la nationalité de l'étudiant. Le solde à payer avant le 31 octobre dépend du montant total de vos frais d'inscription.

## Quand et où introduire votre demande ?

<b>Allocations d'études auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles</b>	<p>Du 04 juillet au 31 octobre 2023</p> <p>Introduisez votre demande de manière électronique ou par courrier postal <a href="https://allocations-etudes.cfwb.be/etudes-superieures/">https://allocations-etudes.cfwb.be/etudes-superieures/</a></p> <p><a href="#">Allocation d'études – et si j'y avais droit ?</a> </p>
<b>Réduction de minerval (taux boursier provisoire ou confirmé)</b>	<p>Du 21 août 2023 au 31 juillet 2024 Via votre portail MonULB</p> <p>« MonULB » « Mon secrétariat virtuel » « Ma situation financière » « Ma demande d'aide financière – <b>suivi bourse Fédération Wallonie-Bruxelles</b> »</p> <p>Contact : <a href="mailto:reduction.minerval@ulb.be">reduction.minerval@ulb.be</a></p>
<b>Aide sociale et financière</b> <b>Réduction de minerval (taux intermédiaire)</b>	<p>Du 21 août 2023 au 26 avril 2024 Sur rendez-vous via votre portail MonULB</p> <p>« MonULB » « Mon secrétariat virtuel » « Ma situation financière » « Ma demande d'aide financière – <b>dossier au Service social des étudiant-es</b> »</p> <p>Contact : <a href="mailto:sse@ulb.be">sse@ulb.be</a></p>
<b>Inscriptions</b>	<p>31 octobre 2023 : date limite de réception du paiement des 50€ (si le montant de vos frais d'inscriptions est égal ou inférieur à 835€)</p> <p>01 février 2024 : le solde total des droits d'inscription doit être payé</p> <p>Faute <b>d'être en ordre de paiement aux dates indiquées ci-dessus</b>, votre inscription ne pourra être prise en compte pour l'année académique en cours</p> <p><a href="https://www.ulb.be/fr/inscriptions/frais-d-inscription">https://www.ulb.be/fr/inscriptions/frais-d-inscription</a> </p>
<b>Demande de logement ULB 2024-2025</b>	<p>De mars à avril 2024 (date à confirmer)</p> <p>Enregistrez votre demande de logement en résidences universitaires ULB via le formulaire en ligne <a href="http://logements.ulb.be/cites/">http://logements.ulb.be/cites/</a></p> <p><b>Enregistrez votre demande d'accès prioritaire auprès du Service social des étudiant-es</b></p> <p>Contact (entre février et mai 2024) : <a href="mailto:priorlogementSSE@ulb.be">priorlogementSSE@ulb.be</a></p> <p><a href="#">« Se loger à l'ULB »</a> </p>